

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N°.: ICC-01/04-01/06

Date: 26 janvier 2007

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE I

Composée comme suit :

M. le juge Claude Jorda, juge président

Mme la juge Akua Kuenyehia

Mme la juge Sylvia Steiner

Greffier :

M. Bruno Cathala

SITUATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

AFFAIRE

LE PROCUREUR

c/ THOMAS LUBANGA DYILO

Public

**Procuration aux fins de représentation de la victime a/0105/06
à l'audience du 29 janvier 2007**

Le Bureau du Procureur

M. Luis Moreno Ocampo

Mme Fatou Bensouda

M. Ekkehard Withopf

Les représentants légaux des victimes

Me Luc Walley

Me Franck Mulenda

Me Carine Bapita Buyangandu

**Bureau du conseil public pour les
victimes**

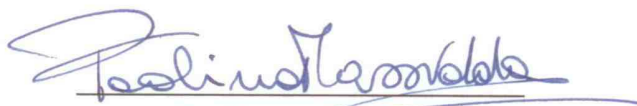
Me Paolina Massidda

Le Conseil de Thomas Lubanga Dyilo

Me Jean Flamme

Mme Véronique Pandanzyla

Le présent document contient une procuration du représentant légal de la victime a/0105/06 aux fins de représentation à l'audience du 29 janvier 2007 de la Chambre préliminaire I relative à l'audience de confirmation des charges.



Paolina Massidda
Conseil principal
Bureau du conseil public pour les victimes

Fait le 26 janvier 2007

À La Haye

Pays-Bas

PROCURATION AUX FINS DE REPRÉSENTATION EN AUDIENCE

Je soussignée, Me Carine BAPITA BUYANGANDU, représentant légal de la victime a/0105/06, donne procuration à Me Paolina MASSIDDA, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes, aux fins de la représenter lors de l'audience du 29 janvier 2007, devant la Chambre préliminaire I de la Cour pénale internationale, dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*.

Fait à kinshasa, le 26/01/2007

Me Carine BAPITA BUYANGANDU
Avocat

